



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'agriculture des territoires d'outre-mer du Pacifique

Livret

Février 2026

L'agriculture des territoires d'outre-mer du Pacifique

L'agriculture constitue un secteur essentiel au développement des territoires d'outre-mer. Elle occupe une place stratégique, contribuant notamment à la souveraineté alimentaire, à l'aménagement du territoire et à la préservation des savoir-faire locaux. Elle doit toutefois relever de nombreux défis. Les productions locales doivent progresser afin de renforcer l'autonomie alimentaire. Dans ces territoires, l'agriculture doit également s'adapter aux conséquences du changement climatique et gagner en résilience. Elle est aussi confrontée à l'enjeu du renouvellement des générations, tout en devant assurer une transition agro-écologique et garantir une production saine.

Les territoires du Pacifique se caractérisent par leur éloignement des marchés et des capacités de production relativement limitées. Mais ils disposent néanmoins d'atouts indéniables : comme les départements et régions d'outre-mer, ils bénéficient d'un climat favorable à une grande diversité de cultures et à une production tout au long de l'année. Les savoirs agricoles ancestraux y sont riches et les produits identitaires nombreux (taro, igname, fruit à pain, manioc, coco, etc.). Leur activité économique et leur insertion régionale reposent également sur des produits d'exception, tels que la vanille ou les plantes à parfum, ainsi que sur la valorisation des agro-ressources et les innovations issues de la cosmétopée par exemple.

Par ailleurs, pour répondre aux enjeux de santé publique et infléchir certaines tendances, les politiques agricoles des territoires du Pacifique intègrent l'éducation à l'alimentation, l'amélioration de l'accès aux produits locaux et l'évolution

des modes de consommation. Cela se traduit, par exemple, par l'introduction de produits locaux dans les cantines, la création de nouvelles recettes ou encore la transformation des tubercules.

Les trois territoires ultramarins du Pacifique représentent près de 10 000 exploitations et plus de 25 000 personnes impliquées dans la production. Certaines productions sont caractéristiques de ces territoires : aux îles Wallis-et-Futuna, les cochons et le taro ; en Nouvelle-Calédonie, le bœuf, l'igname et le squash ; en Polynésie française, le coco et la fleur de tiaré. Mais leurs productions se diversifient. Les produits de la pêche occupent également une place significative, tant dans l'alimentation que dans les exportations.

L'ODEADOM favorise le partage de connaissances, de bonnes pratiques et d'expertises entre les départements et régions d'outre-mer, relevant de son champ d'action, et les territoires du Pacifique. Le lien désormais établi facilitera les échanges entre ces territoires. Des travaux sont déjà conduits en commun sur certaines cultures, comme l'ananas, le coco ou le fruit à pain. De même, la Fédération des chambres d'agriculture du Pacifique (FED-CAPP) développe déjà des partenariats, des actions de mutualisation d'ingénierie et des projets d'événements.

En outre, la durabilité des systèmes alimentaires constitue la thématique du douzième projet de coopération régionale du Pacifique financé par l'Union européenne. Il permettra aux trois territoires de disposer de moyens pour concevoir l'agriculture de demain et de recentrer les efforts sur cette priorité stratégique.

Le ministère des Outre-mer soutient l'accès des territoires du Pacifique aux réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA), aux programmes de l'Union européenne, ainsi qu'aux événements nationaux et internationaux, tout en contribuant à la promotion et à la visibilité de leurs actions. Ce livret est réalisé par l'ODEADOM dans le cadre des objectifs de valorisation et d'échanges avec les territoires du Pacifique inscrits dans son contrat d'objectifs et de performance (COP).

L'agriculture des territoires ultramarins du Pacifique en quelques chiffres

NB : Les données sont issues de différentes sources et datent de différentes années selon les territoires. Une comparaison ne peut être effectuée mais les estimations des différents indicateurs du secteur agricole permettent de donner un ordre de grandeur et de caractériser ce secteur. De plus, la part d'autoconsommation étant forte sur ces territoires, certains indicateurs sont à prendre avec précaution.

	Polynésie française ¹	Wallis et Futuna ²	Nouvelle Calédonie ³
Nombre d'exploitations agricoles	4 080 exploitations	2 052 activités agricoles domestiques (2014) 66 % des ménages disposent de parcelles cultivées 110 exploitations avec une activité marchande formelle dans les domaines élevage, légumes et maraîchage	3 000 à 4 000 exploitations
Travail agricole	5 050 ETP pour environ 9 500 personnes participant au travail agricole	1 ménage sur 5 à Wallis et 1 sur 3 à Futuna a au moins un membre qui pratique une activité dans le secteur primaire	4 550 personnes travaillant sur les exploitations
Surface agricole (ha)	5 727 ha 3 135 ha (hors cocoteraies) 0,8 % de la surface totale	225 ha 1,6 % de la surface totale (2014)	151 220 ha 8 % de la surface totale
Valeur de la production agricole commercialisée	7,8 milliards XPF soit, 65 millions €	70 millions XPF soit, 587 000 €	13,715 milliards XPF soit, 115 millions €
Part de l'autoconsommation	48 % (en valeur)	42 % (en valeur)	32 % (en volume)

¹ RGA 2023, DAG 2023, Enquête budget des familles 2015

² Rapport IEOM 2024, Enquête budget des familles à Wallis et Futuna 2022, rapport PROTEGE 2021, enquête agricole 2014-2015

³ RIDET 2025, DAVAR 2023, enquête consommation DAVAR 2024, Registre de l'Agriculture et de la Pêche 2025

Polynésie française

- Géographie et population : une population concentrée sur un archipel

- L'agriculture polynésienne : une agriculture familiale tournée en partie vers l'autoconsommation

En 2023, 4 080 exploitations agricoles exploitent 5 727 ha (incluant cocoteraies et pâturages) pour une production agricole commercialisée d'environ **8 milliards de XPF, soit 67 millions €**, dont plus de 2/3 correspondent à des productions végétales et 1/3 à des productions animales. Il est estimé que cette production locale couvre entre **10 et 15 % des besoins alimentaires totaux**, sans compter la part d'autoconsommation alimentaire. En effet, celle-ci est importante puisque près de la **moitié des denrées alimentaires sont autoconsommées**, allant jusqu'à 2/3 tiers pour les fruits et légumes et les produits vivriers. Pour compléter les besoins alimentaires de la population, des importations sont réalisées et sont estimées à environ 58 milliards XPF, soit 486 millions € en 2024.

- Productions agricoles et répartition géographique : deux tiers de la production agricole commercialisée produite sur l'archipel de la Société

Les différentes conditions naturelles et climatiques ont façonné une spécialisation pour chaque archipel.

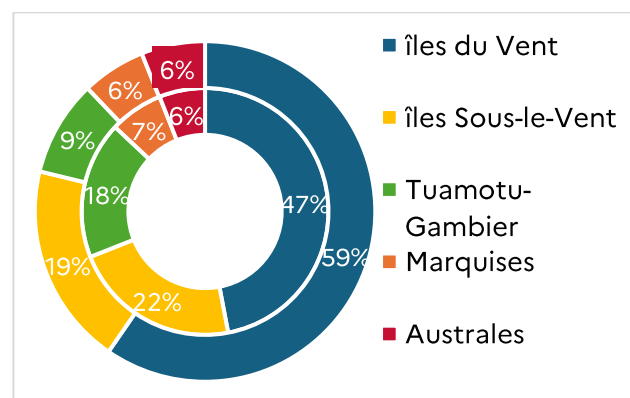
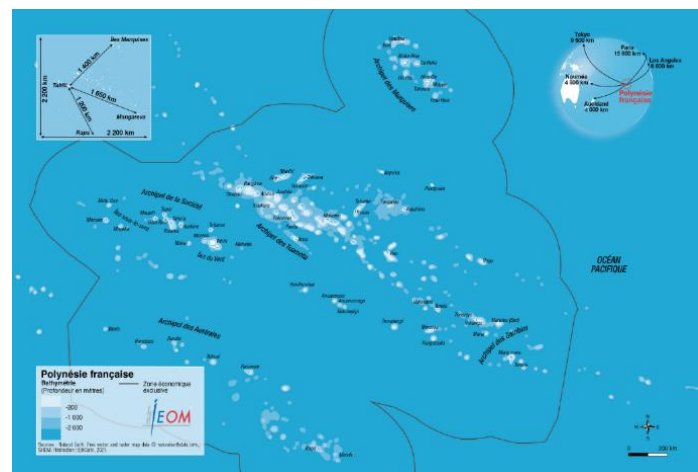


Figure 1. Production agricole commercialisée par archipel en Polynésie en volume (cercle interne) et en valeur (cercle externe) en 2023

Source : DAG 2023, élaboration ODEADOM



Crédit : IEOM

La Polynésie française est une **Collectivité d'Outre-mer située dans le Pacifique Sud**, comptant 118 îles d'une superficie émergée globale d'environ 4 032 km² et regroupées en 5 archipels :

- l'archipel de la Société (îles du Vent et îles Sous-le-Vent)
- l'archipel des Tuamotu,
- l'archipel des Gambier,
- l'archipel des Marquises,
- l'archipel des Australes,

La population polynésienne est estimée à 279 400 habitants et est concentrée sur l'archipel de la Société (9/10ème de la population).

L'archipel de la Société fournit plus des deux tiers de la production agricole commercialisée. Plus particulièrement, les îles du Vent, qui représentent 43 % de la surface agricole utile totale, concentrent : la production d'œufs, les 4/5^{ème} de la production de viande locale (essentiellement de porcs, le seul abattoir industriel du pays se trouve à Tahiti), près des trois quarts des légumes (tomates, concombres, choux...) et plus de la moitié des fruits commercialisés (ananas, pastèques...). Les îles Sous-le-Vent, qui représentent 18 % de la surface agricole utile, produisent les ¾ du total de la **vanille polynésienne**.

Les Tuamotu-Gambier, aux sols pauvres et coralliens, produisent la majorité du **coprah** polynésien (2/3 de la production et 80 % de la surface totale en cocoteraies). Les Tuamotu-Gambier représentent moins de 2 % de la surface agricole utile totale.

Les Marquises allient production **d'agrumes, de coprah et élevage extensif** et représentent 27 % de la surface agricole utile totale.

Les Australes, dont le climat est plus frais, ont développé des **cultures maraîchères** (carottes, pastèques) et représentent 11 % de la surface agricole utile totale.

- Les productions végétales : entre productions destinées au marché local et à l'export

En 2023, parmi les 4 080 exploitations agricoles recensées, **2 778** exploitent des cultures avec une surface agricole totale dédiée aux cultures végétales, hors cocoteraies, de 3 135 hectares.

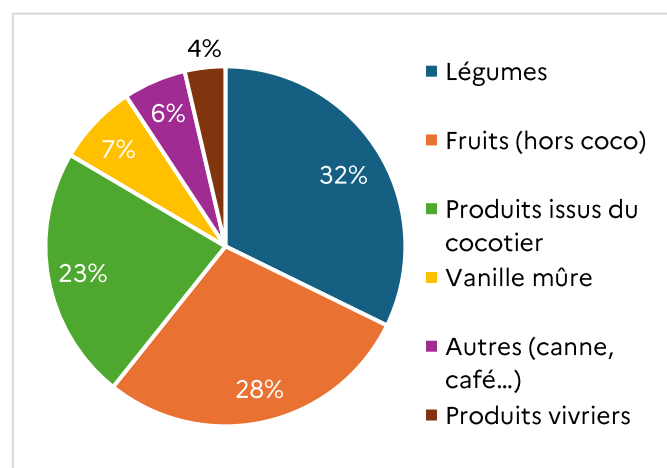


Figure 2. Répartition de la valeur des productions végétales commercialisées en Polynésie en 2023

Source : DAG 2023, élaboration ODEADOM

La production de fruits et légumes représentent 60 % de la production végétale commercialisée en valeur et est essentiellement dédiée au marché local. Près de 400 hectares sont consacrés à la culture maraîchère en 2023. La production de légumes, en 2023, représente 3 720 tonnes pour 1,7 milliard XPF, soit 14 millions €, avec comme principales productions : la tomate, le concombre, la salade, le chou vert, la carotte et la courgette. La production de fruits représente 6 080 tonnes pour 1,5 milliard XPF, soit 13 millions €, avec comme principales productions l'ananas, la pastèque, et le citron.

Les cultures vivrières sont principalement autoconsommées ou commercialisés en circuit court informel et ne représentent que 2 % de la production commercialisée sur le marché formel, soit environ 500 tonnes pour 192 millions XPF, soit 1,6 million €, avec comme principales productions vendues : le taro, la patate douce et la banane fe'i. Cependant, les tubercules amylacés traditionnels sont en difficultés face à la hausse des importations de riz. Ils ont été intégrés dans un plan de relance pour une remise en valeur du système alimentaire.

En 2023, parmi les 4 080 exploitations recensées, **1 557 produisent du coprah et exploitent près de 4 700 cocoteraies**, avec une moyenne de 3 cocoteraies exploitées par producteur. Près de 1 200 sont des exploitations exclusivement dédiées au coprah. En 2024, la récolte de coprah atteint près de 7 000 tonnes. Cette production, importante dans les revenus annuels des producteurs, est essentiellement transformée en huile brute par l’Huilerie de Tahiti qui achète la totalité de la récolte de coprah. La production d’huile brute est ensuite destinée à une entreprise de raffinage en France hexagonale.

En termes de cultures florales, c’est le **tiare de Tahiti, plante emblématique de Polynésie**, qui est la culture la plus présente en nombre d’exploitations et la plus étendue en SAU. En termes de cultures de plantes aromatiques, stimulantes et médicinales, **la culture de la vanille sous serre, ombrière ou en ombrage naturel, et la culture du noni** sont les plus emblématiques.



Odette TAUATITI

www.hotu-vanilla.pf

@ Hotu Vanilla

Ces 3 produits (vanille, huile de coprah et noni) ainsi que le Monoï, réalisé à partir de *tiare* et de coprah, constituent les principales exportations de produits agricoles transformés (hors produits de la pêche). En 2024, 11,7 tonnes de vanilles ont été exportées pour un montant global de 659 millions XPF, soit 5,5 millions €. Les exportations d’huile de coprah atteignent 357 millions XPF, soit 3,0 millions €. Le noni, fruit aux vertus médicinales appréciées aux États-Unis, est surtout exporté sous forme brute ou en jus et purée pour une valeur de 261 millions XPF, soit 2,2 millions € en 2024.

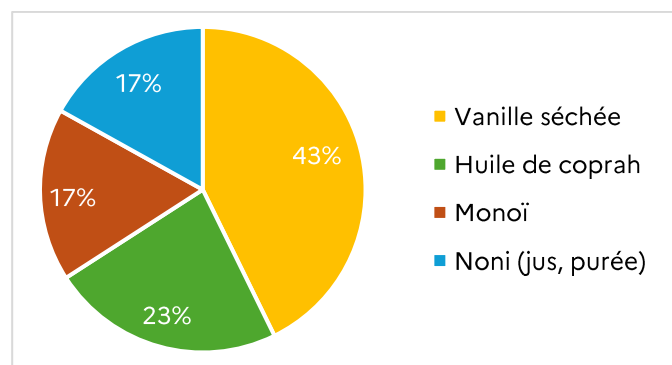


Figure 3. Exportations des principaux produits agricoles transformés (hors pêche) de Polynésie en valeur en 2024

Sources : Douanes, ISPF, IEOM 2024, élaboration ODEADOM

- La production animale : une production limitée au regard des besoins locaux

En 2023, la **production animale a généré 2,5 milliards XPF, soit 21 millions €**, dont 930 millions, soit 7,8 millions € proviennent de la production agricole commercialisée de viande. 913 exploitations élèvent des animaux dont 453 exploitations élèvent 16 000 porcs et 176 exploitations élèvent 4 571 bovins. Pour 1 100 tonnes de viande produites, plus de **80 % concernent la production de viande porcine** et moins d’un cinquième en viande bovine. La production étant loin de suffire aux besoins des consommateurs (estimée à 4 % en 2023 en volume), elle est complétée par des importations.

Parmi les 126 éleveurs de volailles en 2023, 109 élèvent des poules pondeuses. Ces éleveurs ont produit **57,6 millions d'œufs en 2024, permettant de couvrir les besoins locaux**. Cette production reste toutefois dépendante des aliments importés. La production d'œufs compte pour plus de la moitié du chiffre d'affaires annuel des produits animaux rapportant 1,3 milliard XPF, soit 11 millions €.

Il est également à noter la hausse de la production de miel avec 212 apiculteurs et 6 581 ruches recensés en 2023, présents sur 36 îles. Cette production couvre les besoins locaux.

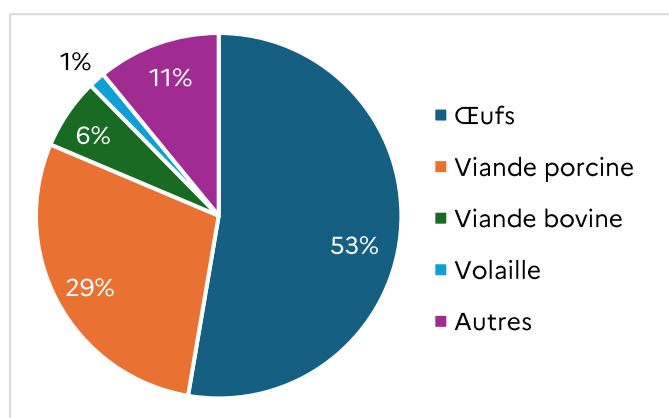


Figure 4. Répartition de la valeur des productions animales commercialisées en Polynésie en 2023

Source : DAG 2023, élaboration ODEADOM

Sources : RGA 2023, DAG 2023, Budget des familles 2015

Wallis-et-Futuna

- Géographie et population : le territoire français le plus éloigné de Paris



Crédit : IEOM

Wallis et Futuna est une **Collectivité d'Outre-mer** située dans le **Pacifique Sud**, répartie en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea, 77,9 km²) et Futuna-Alofi (respectivement 46,3 km² et 17,8 km²). En 2023, la population est estimée à 8 088 habitants à Wallis et 3 063 à Futuna.

Wallis-et-Futuna est le territoire français le plus éloigné de l'Hexagone (16 000 km).

- L'agriculture de Wallis et Futuna : une agriculture familiale et vivrière tournée vers l'autoconsommation et les usages coutumiers

L'agriculture est très majoritairement familiale et vivrière. Elle repose sur l'élevage de cochons, la pêche, des systèmes de culture traditionnels (tubercules, bananeraie, cocoteraie) et l'artisanat. En 2020, les **2/3 des ménages disposent de parcelles cultivées** et les ¾ des ménages disposent au moins d'un animal d'élevage (quasi exclusivement du cochon). En parallèle, les denrées alimentaires non achetées représentent 42 % de la dépense alimentaire totale. Les produits agricoles issus de cette agriculture familiale sont

essentiellement destinés à **l'autoconsommation et aux usages coutumiers**, jouant un rôle clé dans le système alimentaire local.

Les exploitations disposant d'une activité marchande formelle (patentées) ne représentent qu'une part marginale de cet ensemble. Par exemple, seuls 2 % des ménages vendent des tubercules ou des fruits, ce qui montre une intégration limitée du secteur primaire dans l'économie marchande. Wallis et Futuna restent dépendantes des importations des biens des industries agricoles et alimentaires.

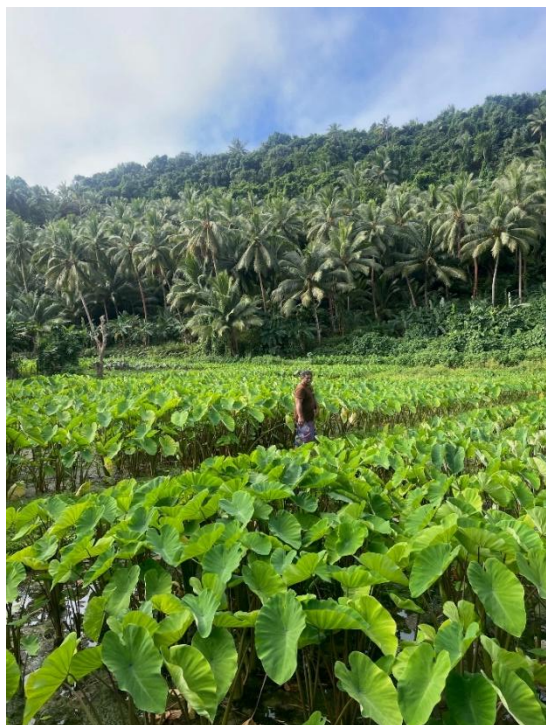
- Productions agricoles et répartition géographique : des activités agricoles plus répandues à Futuna

Ils existent des disparités territoriales concernant les activités agricoles. Malgré une population nettement moins importante, environ 28 % de la population du territoire, **Futuna autoproduit deux fois plus que Wallis en volume.** En valeur, la moitié de l'autoproduction provient de Futuna. A Futuna, 81 % des ménages disposent de parcelles contre 60 % des ménages à Wallis en 2020. Cette disparité est notamment visible en ce qui concerne la production de fruits. Il a été estimé, en 2020, une production de 617 tonnes à Futuna contre 157 tonnes à Wallis.

De manière moins marquée, 84 % des ménages pratiquent l'élevage porcin à Futuna contre près de 75 % à Wallis.

- Les productions végétales : dominées par les cultures vivrières

L'agriculture familiale produit exclusivement des cultures vivrières (taro, kapé, igname...) représentant 98 % des parcelles cultivées. Il est estimé qu'environ 800 tonnes de tubercules (taro, igname, manioc, kapé) ont été produits en 2020. Plus particulièrement, **le taro est un aliment de consommation familiale et à usage coutumier.**



Chambre de commerce, d'industrie et des métiers de
l'agriculture de Wallis et Futuna © CCIMA

La production fruitière est importante avec une estimation à 617 tonnes en 2020 mais **considérée comme sous-exploitée**, faiblement commercialisée et consommée. Les principales espèces cultivées sont la banane, la papaye, les agrumes et l'ananas.

La production maraîchère reste marginale avec peu de surfaces et un faible nombre de producteurs et se limite à quelques espèces principalement : concombres, courges, tomates, pastèques. Cette situation renforce la dépendance aux importations.

- L'élevage : prédominance de la production porcine

L'élevage se concentre sur la production porcine. En 2020, environ 26 800 porcs ont été dénombrés. Les $\frac{3}{4}$ des quantités de viande de porc autoproduites sont données à d'autres ménages ou lors des cérémonies coutumières. Seul 1 % de la production porcine est commercialisée. Ces

résultats confirment le maintien de la pratique de l'élevage pour les dons et la coutume.

La production d'œufs est une filière bien implantée à Wallis-et-Futuna depuis les années 1990. En 2024, 5 élevages de poules pondeuses avec un cheptel total de 5 700 poules et une production annuelle de 92 000 douzaines d'œufs ont été dénombrés. Les importations étant arrêtées au cours de l'année 2025, des ruptures sont fréquentes.

Depuis quelques années, l'apiculture se développe à Wallis-et-Futuna avec 10 apiculteurs recensés en 2020 et une production de miel qui atteint environ 2 tonnes par an.

Sources : Rapport IEOM 2024, rapport PROTEGE 2021, enquête agricole 2014-2015

Nouvelle-Calédonie

• Géographie et population



Crédit : IEOM

La Nouvelle Calédonie, située dans le Pacifique Sud, représente une surface émergée de 18 576 km². Elle est composée de la Grande Terre, de l'île des Pins, de l'Archipel des Belep, des îles Loyauté et des îles Matthew et Hunter et ceux de la chaîne des Chesterfields. La Nouvelle Calédonie est découpée en trois provinces (Nord, Sud et îles Loyauté) et sa population est estimée à 264 596 habitants.

• L'agriculture calédonienne fondée majoritairement sur des exploitations de moyenne superficie

Le secteur primaire est majoritairement constitué d'exploitations de 40 ha (entre 3 000 et 4 000 exploitations pour les activités de culture et d'élevage recensées). Dans un contexte de vieillissement de la population agricole, de difficultés d'accès au foncier, de changement climatique et des suites de la crise sanitaire, les enjeux d'autosuffisance se sont accentués. En 2023, **le taux de couverture des besoins alimentaires en frais est estimé à environ 39,4 % en volume (30,9 % sans considérer l'autoconsommation)** mais présente des disparités selon les filières avec un taux assez élevé pour les filières bovines, porcines, œufs et légumes, un taux modéré pour la filière fruits et bas pour la filière volaille. La part

d'autoconsommation (estimée à environ 32 % dans les volumes consommés) est également fondamentale pour couvrir certains besoins alimentaires.

• Productions agricoles et répartition géographique : une production concentrée en province Sud

Les ¾ de la production agricole commercialisée sont produits dans la province Sud. En particulier, la province Sud concentre la production de légumes, de poulets, d'œufs, et de viande bovine. La majorité du cheptel est concentré en province Sud.

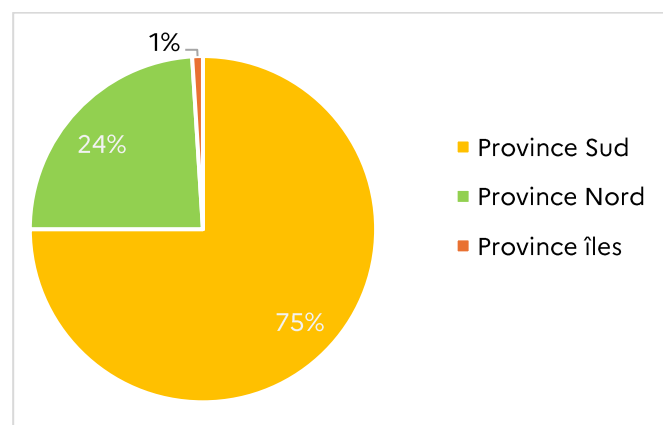


Figure 5. Répartition par province de la valeur de la production agricole commercialisée en 2023

Source : Mémento agricole 2023, DAVAR, élaboration ODEADOM

• Productions végétales : dominées par la production de fruits, légumes et tubercules

Les productions végétales représentent environ la moitié de la valeur de la production agricole commercialisée. La production de fruits et légumes représente 76 % de la production végétale totale (dont squash et pommes de terre, hors céréales).

La production commercialisée de légumes, estimée à 12 978 tonnes en 2023, concentre essentiellement la production de pommes de terre, de squashes, d'oignons, de salades, de concombres, de tomates et de choux. Les importations de

légumes (dont oignons et pommes de terre) sont de 5 864 tonnes. La production de tubercules commercialisée est faible car majoritairement destinée à l'autoconsommation et aux échanges coutumiers. La production commercialisée de fruits, estimée à environ 3 639 tonnes en 2023, s'articule autour de quatre cultures principales : les pastèques (25 %), les bananes (25 %), les oranges (12 %), et l'ananas (12 %). Les importations (tous fruits frais confondus) s'élèvent à 4 398 tonnes.

Une production de céréales (essentiellement de maïs) s'est relancée depuis les années 2010 et atteint 7 627 tonnes en 2023. La Nouvelle-Calédonie produit et exporte en partie des huiles essentielles (huiles de santal et de niaouli).

- Productions animales : un élevage bovin développé

La production animale s'articule autour de trois filières : viande bovine, œufs et volailles, et viande porcine.

L'élevage bovin occupe une majeure partie de la surface agricole utile avec des élevages semi-extensifs principalement situés sur la Côte Ouest. La filière bovine est principalement destinée à la production de viande avec des abattages qui s'établissent à 3 207 tonnes en 2023.



Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie ©Bertille Quitard

L'aviculture et les effectifs de volailles se concentrent en province Sud (plus de 90 %) qui

dispose des principaux élevages industriels avicoles. En 2023, la production commercialisée a été de 719 tonnes de poulets (basse-cours) ainsi que 44,2 millions d'œufs.

La production de la filière porcine est estimée à 2 781 tonnes en 2023. C'est la seule filière du territoire qui est autosuffisante en frais.

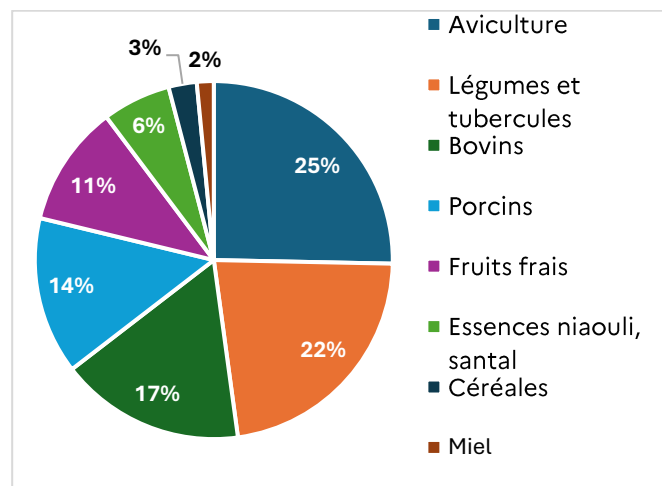


Figure 6. Répartition des principales productions agricoles commercialisées en valeur en 2022

Source : DAVAR 2022, élaboration ODEADOM

Sources : RGA 2012, DAVAR 2022, Mémento agricole 2023 DAVAR, RIDET 2025

- L'exportation des produits agricoles calédoniens

Un certain nombre de produits calédoniens sont actuellement exportés à travers le monde.

L'huile de santal est un produit de niche exporté à haute valeur ajoutée, utilisée par des marques de haute parfumerie. En 2023 ce sont près de 7 tonnes d'huiles qui ont été exportées.

Concernant les productions végétales, c'est le squash qui est principalement exporté au Japon (hors saison) : 1 095 tonnes ont été exportées en 2023. La lime est également un produit calédonien exporté, à hauteur de 4,4 tonnes en 2023.

Depuis août 2025, de la viande bovine et de cervidé est envoyée en Polynésie Française, même si les volumes restent, à ce stade, modestes.

